

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-2332

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	1 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 d'euros de l'action 17 – Personnels de statistiques, études et recherche du programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail vers

l'action 02 – Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail du programme 102 Accès et retour à l'emploi

Il s'agit d'un amendement qui obéit à la même logique que celui relatif au PEC mais cette fois-ci portant sur les CIE puisque le PLF prévoit 50 000 nouvelles entrées.

Comment la répartition va-t-elle se faire et selon quels critères ?

Par ailleurs, il convient d'abonder cette action pour augmenter plus encore le nombre de CIE.